



## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNAUTE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU  
1 avenue des Pyrénées  
64260 ARUDY

Service Eau - LET230783 

Dossier suivi par :  
Pierre LAVIELLE

Mèl : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : dossier de demande d'intérêt général instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **DIG Warsmann - opérations d'entretien sur le bassin versant du Beez et de l'Ouzom sur les communes de Louvie-Soubiron et Louvie-Juzon**  
**Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Réf. : 64-2023-00052

Pau, le 25 Juillet 2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'intérêt général, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**DIG Warsmann - opérations d'entretien sur le bassin versant du Beez et de l'Ouzom sur les communes de Louvie-Soubiron et de Louvie-Juzon**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

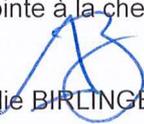
- date de réception du dossier au guichet unique : 21 Juillet 2023
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2023-00052

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques du service eau de la DDTM en charge de l'instruction de ce dossier.

**Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure DIG.** Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation  
l'adjointe à la cheffe du service eau

  
Aurélie BIRLINGER

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.